S.C.P. LPL Huissier

Philippe LETELLIER - Sylvie PENOT-LETERRIER

Huissiers de Justice associés 16, rue de Picardie 93290 TREMBLAY EN FRANCE Ø 01 49 63 45 45 -

■ 01 49 63 45 47

EXPEDITION

PROCÈS-VERBAL DE DESCRIPTION DE BIENS À SAISIR AVEC RELEVÉ DE SURFACES

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN
ET LE MERCREDI DIX NOVEMBRE

A la requête de :

La CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL PARIS MONGE, Société coopérative de crédit à capital variable et responsabilité statutairement limitée Capital variable (minimum) 90 euros RCS PARIS numéro 509 577 664
Adresse du siège: 25, rue Monge – 75005 PARIS
Agissant poursuites et diligences de son Président en exercice domicilié en cette qualité audit siège.

Ayant pour Avocat postulant:

Maître Sylvie LANGLAIS
Avocat associé de la SCP LANGLAIS-CHOPIN
7 Bis, Rue de Vincennes – 93100 MONTREUIL
PALAIS BOBIGNY n° 7
Tél: 01.48.70.71.75 – Fax: 01.48.70.88.98

Et pour avocat plaidant :

Maître Maryvonne EL-ASSAAD Avocat au Barreau de PARIS 2, avenue de l'Abbé Roussel – 75016 PARIS

Tél: 01 44 70 74 00 - Fax: 01 44 70 74 01

PALAIS D 289

Mail: el-assaad.cabinet@wanadoo.fr

Agissant en vertu de :

- D'un jugement rendu le 2 décembre 2020 par le Tribunal de Commerce de PARIS signifié le 9 décembre 2020 devenu définitif ainsi qu'il ressort du certificat de non-appel délivré le 23 février 2021 par le Greffe de la Cour d'appel de PARIS.
- > Des commandements de payer valant saisie immobilière signifiés le 26 octobre 2021.
- > Et conformément à l'Article R322-1 du Code des Procédures Civiles d'Exécution.

Déférant à cette mission :

Je, soussigné, Romain CAMUS, Huissier de Justice salarié au sein de la S.C.P. LPL Huissier, titulaire d'un office près le Tribunal Judiciaire de BOBIGNY, résidant à TREMBLAY EN FRANCE (93290) – 16, rue de Picardie,

Me suis rendu ce jour, à DRANCY (93700). 15. rue Edouard Vaillant. dans un bien immobilier appartenant à

domicilié 71, rue Emile BOUTRAIS, 94170 FONTENAY SOUS BOIS, tous deux de nationalité vietnamienne, mariés sous le régime légal de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie d'ALENCON (61000) le 21 juillet 2012

où étant dans les lieux saisis :

J'ai procédé aux constatations suivantes :

Préalablement à nos opérations, j'ai adressé par courrier du 02 novembre 2021 une convocation à Monsieur Jean-Pierre PIQUERAS, seul occupant dont l'identité était connue pour l'aviser que nous procéderions à nos opérations le mercredi 10 novembre 2021 à partir de 9 heures 30.

Lors de cette opération, je suis accompagné de Monsieur Thierry LEFEVRE, Géomètre du Cabinet DUPOUY-FLAMENCOURT, pour procéder à un relevé de surfaces et aux diagnostics légaux.

DESIGNATION DES BIENS SAISIS

Dans un ensemble immobilier situé à DRANCY (93)
15 Rue Edouard Vaillant
Ledit ensemble immobilier cadastré section AL n° 63
Lieu-dit 15 Rue Edouard Vaillant
D'une contenance de 3 a et 50 ca

LOT NUMERO DEUX (2)

Sur le côté droit de la propriété, dans la cour commune, à la suite du lot numéro UN, une construction à usage d'habitation élevée sur terre-plein, d'un rez-de-chaussée divisé en trois pièces, cuisine et débarras (surface au sol 44 m²)

Droit aux water-closets communs

Le droit à la jouissance exclusive d'une portion de terrain en nature de jardin en façade de la maison d'une contenance superficielle de 14,60 m² ET LES CENT QUATRE VINGT QUINZE MILLIEMES (195/1000èmes) des parties communes générales

LOT NUMERO TROIS (3)

Sur le côté droit de la propriété, dans la cour commune, à la suite du lot numéro DEUX, une construction à usage d'habitation élevée sur terreplein, d'un rez-de-chaussée divisé une pièce et une cuisine Droit aux water-closets communs

Le droit à la jouissance exclusive d'une portion de terrain en nature de jardin en façade de la maison d'une contenance superficielle de 17,70 m² ET LES CENT QUINZE MILLIEMES (115/1000èmes) des parties communes générales

Observation étant ici faite que les lots numéros 2 et 3 ont été réunis et forment une seule unité d'habitation dont la désignation est la suivante :

Une cuisine, un séjour, trois chambres, deux dégagements, une salle d'eau et un water-closet.

Et que la superficie des lots 2 et 3 fictivement est de 61,99 m².

LOT NUMERO CINQ (5)

Sur le côté gauche de la propriété, dans la cour commune, devant partie du lot numéro QUATRE

Droit aux water-closets communs

Le droit à la jouissance exclusive d'une portion de terrain d'une contenance superficielle de 44,4 m²

ET LES CENT QUARANTE HUIT MILLIEMES (148/1000èmes) des parties communes générales

LOT NUMERO SIX (6)

Sur le côté gauche de la propriété, dans la cour commune entre le lot numéro SEPT et la fosse des water-closets communs

Droit aux water-closets communs

Le droit à la jouissance exclusive d'une portion de terrain d'une contenance superficielle de 10 m²

ET LES TRENTE TROIS MILLIEMES (33/1000èmes) des parties communes générales

GÉNÉRALITÉS

Le pavillon se situe au sein de la commune de Drancy. Drancy fait partie de la banlieue nord de Paris et plus largement de la petite couronne de l'Île-de-France. La ville se situe à proximité de l'Aéroport Roissy Charles-de -Gaulle et de sa zone aéroportuaire. Elle avoisine d'autres pôles économiques importants : la Plaine Saint-Denis et l'aéroport du Bourget.

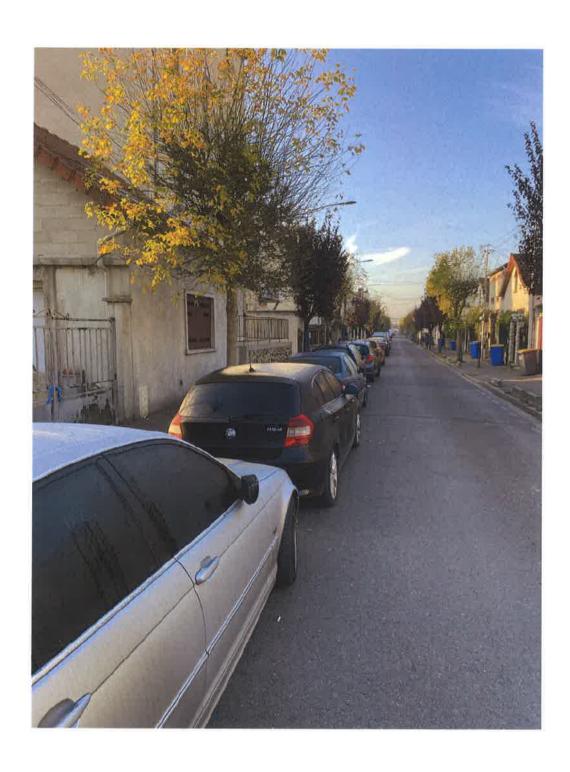
Le pavillon se situe au sein d'un quartier fortement urbanisé à environ 400 mètres de la station Le Bourget du RER B et à proximité immédiate des lignes de bus 143, 146 et N42.

Le montant de la taxe foncière est inconnu.









CONDITIONS D'OCCUPATION

Je suis accueilli par Monsieur PIQUERAS Jean-Pierre, en qualité d'occupant d'un des logements.

Je lui décline mes nom prénom et qualité ainsi que l'objet de ma venue. Il m'invite alors à pénétrer dans la cour du pavillon et me précise que le pavillon comporte quatre logements distincts tous occupés à titre gracieux sans contrat de location.

DESCRIPTION DES LOGEMENTS

L'accès au pavillon s'effectue par le biais d'un portail métallique desservant une allée.

L'allée est carrelée. Les matériaux sont à l'état d'usage.

En partie droite de l'allée, un second portail métallique ouvre sur la cour du pavillon.

